

Province de Québec
Municipalité de la
Paroisse de
Saint-Paul-de-la-Croix

À une séance ordinaire et mensuelle du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix, tenue à la salle du Conseil, au 3, rue du Parc, Saint-Paul-de-la-Croix, le lundi sixième jour du mois d'avril 2009, à 20 h, et à laquelle sont présents :

Le maire suppléant : Monsieur Robert Levesque

Les conseillères et conseiller : Mesdames Marie-Jeanne Dubé
Isabelle Lagacé
Nancy St-Pierre

Monsieur Sylvain Desmeules

formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Monsieur Philippe Dionne, maire, est absent. Celui-ci a motivé son absence.

Monsieur Gilles Sigouin, conseiller, est absent. Celui-ci a motivé son absence.

La directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Hélène Malenfant, est aussi présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Robert Levesque, maire suppléant, souhaite la bienvenue aux élus (es) municipaux et aux citoyens de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix. Celui-ci lit l'ordre du jour.

Résolution 63-04-2009

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Isabelle Lagacé, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que l'ordre du jour soit accepté tel que lu en laissant le point intitulé "Affaires nouvelles" ouvert.

Résolution 64-04-2009

OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR LA VENTE D'UN VÉHICULE - CAMION FORD F-150, ANNÉE 1989

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a demandé des soumissions pour la vente d'un équipement pour un camion Ford F-150, année 1989, moteur 4,9 litres, 2RM, 238 000 km avec quatre (4) pneus d'hiver et quatre (4) pneus d'été;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une seule soumission;

CONSIDÉRANT QUE celle de monsieur Georges-Henri Beaulieu de Saint-Jean-de-Dieu est au montant de deux cent vingt-cinq dollars (225 \$).

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Sylvain Desmeules, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix étudie la soumission de monsieur Georges-Henri Beaulieu de Saint-Jean-de-Dieu, au montant de deux cent vingt-cinq dollars (225 \$), pour le camion Ford, F-150, année 1989. Un suivi sera donné ultérieurement.

Résolution 65-04-2009

PRÉSENTATION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par madame Nancy St-Pierre, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le bordereau numéro 03-2009 des comptes à payer soit accepté au montant de vingt-deux mille cinq cent trente-neuf dollars et cinq cents (22 539,05 \$).

PRÉSENTATION DU BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS

Madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, dépose et présente aux élus (es) du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix le bordereau numéro 03-2009 des comptes payés au montant de vingt-cinq mille cent huit dollars et quatre-vingt-quatorze cents (25 108,94 \$).

SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS (ES) MUNICIPAUX

Chacun (e) des élus (es) du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix donne les informations pertinentes touchant leur dossier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Résolution 66-04-2009

DEMANDE DU SERVICE INCENDIE PRATIQUE DE POMPIERS

- | | |
|------------------------|--|
| CONSIDÉRANT QUE | le service d'incendie de Saint-Paul-de-la-Croix désire effectuer une pratique de pompiers; |
| CONSIDÉRANT QUE | cette pratique est prévue au lot 20-B-P, rang A, canton de Denonville, Saint-Paul-de-la-Croix, afin d'incendier le vieux bâtiment appartenant à la municipalité; |
| CONSIDÉRANT QUE | le Conseil municipal demande que cette destruction de cette bâtisse soit faite selon les règles de l'art. |

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Sylvain Desmeules, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise le service d'incendie de Saint-Paul-de-la-Croix à effectuer une pratique de pompiers au lot 20-B-P, rang A, canton de Denonville, Saint-Paul-de-la-Croix pour incendier le vieux bâtiment municipal. Le tout doit être fait selon les règles de l'art.

SUIVI DES DOSSIERS DE LA MUNICIPALITÉ

ADMINISTRATION

Résolution 67-04-2009

ADOPTION DE LA MISE À JOUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE DE SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX

NUMÉRO DE DOSSIER : M-07-081-01

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil municipal de Saint-Paul-de-la-Croix s'est inscrit à la mesure de soutien aux municipalités désireuses de mettre à jour une politique familiale existante;

CONSIDÉRANT QUE

le protocole d'entente intitulé *Mesure de soutien aux municipalités et aux municipalités régionales de comté (MRC) désireuses de se doter d'une politique familiale existante* a été signé entre la Ministre de la Famille et la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'

un comité réunissant un groupe de personnes a travaillé plusieurs mois pour élaborer la mise à jour de la politique familiale municipale;

CONSIDÉRANT QU'

une consultation publique a été tenue le 15 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE

les élus (es) municipaux ont pris connaissance et collaboré à la mise à jour de la politique familiale pour illustrer la sensibilité que la municipalité éprouve à l'égard de la contribution particulière des familles à sa vitalité, sa prospérité et son développement.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par madame Isabelle Lagacé, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil municipal de Saint-Paul-de-la-Croix adopte la mise à jour de la politique familiale pour la période de 2009 à 2015.

Résolution 68-04-2009

ADHÉSION AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX RÉALISATIONS LOCALES - DIAGNOSTIC RÉSIDENTIEL MIEUX CONSOMMER / HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'

Hydro-Québec déploie des efforts soutenus pour inciter sa clientèle à économiser l'énergie;

CONSIDÉRANT QUE

pour mieux atteindre ses objectifs, Hydro-Québec compte, entre autres, sur le «*Diagnostic résidentiel Mieux consommer*», lequel consiste en une évaluation de la consommation d'énergie d'une résidence et d'une liste de conseils personnalisés en vue d'optimiser cette consommation;

CONSIDÉRANT QUE

pour ce faire, elle met en œuvre une nouvelle stratégie promotionnelle qui s'appuie sur une approche communautaire et régionale en demandant aux collectivités de participer à l'effort de promotion;

CONSIDÉRANT QUE

les municipalités participantes sont donc invitées à encourager leurs résidents admissibles à remplir le questionnaire du diagnostic résidentiel en faisant valoir pour chaque rapport de recommandation transmis à un client admissible, un montant sera remis à la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix en vue de la réalisation d'un projet mobilisateur;

CONSIDÉRANT QUE

ce montant sera de trente dollars (30 \$) par rapport de recommandation en format papier et de trente-cinq dollars (35 \$) par rapport de recommandation en format électronique.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par madame Nancy St-Pierre, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es) :

- Que la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix accepte de collaborer avec Hydro-Québec dans le cadre du programme «*Soutien aux réalisations locales – Diagnostic résidentiel Mieux consommer*»;
- Que la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix soumet le projet intitulé «*Installer un poste informatique pour la bibliothèque municipale de Saint-Paul-de-la-Croix*»;
- Que la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix désigne madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, comme responsable de ce projet et comme celle qui accompagnera Hydro-Québec au cours de cette campagne;
- Que la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-

trésorière, à signer pour et au nom de ladite municipalité tout document et / ou formulaire donnant effet à la présente résolution. En absence de madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix, autorise le maire ou le maire suppléant à signer, à titre de substitut, pour et au nom de ladite municipalité tout document et / ou formulaire donnant effet à la présente résolution;

- Que la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix soit autorisée à recevoir paiement de la totalité de l'appui financier d'Hydro-Québec pour le projet intitulé «*Installer un poste informatique pour la bibliothèque municipale de Saint-Paul-de-la-Croix*».

Résolution 69-04-2009

INSCRIPTION AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC 2009

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une correspondance de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), au sujet du congrès annuel, édition 2009;

CONSIDÉRANT QUE

le soixante-dixième (70^e) congrès de l'ADMQ se tiendra du 6 au 8 mai 2009, à Gatineau, sous le thème «**Stimuler l'excellence**».

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par madame Nancy St-Pierre, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise que madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, à assister

et à participer au soixante-dixième (70^e) congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui se tiendra du 6 au 8 mai 2008, à Gatineau, sous le thème «**Stimuler l'excellence**».

Résolution 70-04-2009

ENGAGEMENT DE MADAME KARINA THÉRIAULT AU POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE, À TEMPS PARTIEL POUR VINGT (20) HEURES ET PLUS PAR SEMAINE

CONSIDÉRANT QUE madame Karina Thériault a été engagé pour une période probatoire de six (6) mois, depuis le 21 octobre 2008, à temps partiel pour un minimum de quinze (15) heures par semaine;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci démontre un intérêt pour ce travail et l'accomplit avec professionnalisme;

CONSIDÉRANT QUE cette personne est intéressée à apprendre et à se perfectionner;

CONSIDÉRANT QU' elle a répondu aux critères et aux exigences du poste tel que décrits pour la période probatoire;

CONDIDÉRANT QUE la directrice générale / secrétaire-trésorière suggère aux élus (es) du Conseil municipal d'engager madame Karina Thériault, au poste d'adjointe administrative, à temps partiel.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Sylvain Desmeules, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise :

A- Que madame Karina Thériault soit engagée au poste d'adjointe administrative, à temps partiel, pour vingt (20) heures et plus par semaine;

- B-** Que la rémunération soit établie de la façon suivante :
- Du 1^{er} mai 2009 au 30 octobre 2009, à onze dollars et cinquante cents (11,50 \$) de l'heure;
 - Du 1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2010, à douze dollars (12 \$) de l'heure;
 - Du 1^{er} mai 2010 au 30 octobre 2010, à douze dollars et cinquante cents (12,50 \$) de l'heure;
 - Du 1^{er} novembre 2010 au 30 avril 2011, au tarif horaire des employés engagés à temps partiel, pour la saison d'hiver 2010-2011;
- C-** Qu'un contrat de travail soit préparé, rédigé et signé entre l'employée et la municipalité.

Madame Isabelle Lagacé, conseillère, se retire pour les délibérations et la prise de décision concernant la demande de soutien financier du club de gymnastique Les Gymnoss. Les enfants de celle-ci font partir dudit club.

Résolution 71-04-2009

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR UNE
COMPÉTITION DE GYMNASTIQUE DU CLUB LES GYMNOSS
DE TROIS-PISTOLES**

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une correspondance de madame Nathalie St-Amand du club de gymnastique Les Gymnoss de Trois-Pistoles, en date 16 février 2009, au sujet d'une demande de soutien financier pour la compétition de gymnastique qui se tiendra le 18 et 19 avril 2009;

CONSIDÉRANT QUE

le club de gymnastique Les Gymnoss travaille très fort pour préparer la rencontre régionale du Bas-Saint-Laurent. Plus de cent cinquante-cinq (155) gymnastes dont quelques jeunes de notre milieu y participent.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par madame Nancy St-Pierre, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix verse une contribution financière de vingt-cinq dollars (25 \$) au club de gymnastique Les Gymnoss de Trois-Pistoles.

Ce soutien financier est versé pour la promotion du milieu.

Madame Isabelle Lagacé, conseillère, revient pour les délibérations et les prises de décisions concernant les autres sujets à traiter lors de cette séance.

Résolution 72-04-2009

RENOUVELLEMENT À TITRE DE MEMBRE AINSI QU'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE À LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DU GRAND-PORTAGE

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une correspondance de madame Aline Dion, présidente de la Fondation du Centre Hospitalier Régional du Grand-Portage, en mars 2009, au sujet du renouvellement à titre de membre ainsi qu'une contribution financière à la Fondation du Centre Hospitalier Régional du Grand-Portage;

CONSIDÉRANT QU'

être membre de la Fondation du Centre Hospitalier Régional du Grand-Portage, c'est de croire en la mission qu'elle s'est donnée, de permettre à notre région des soins de qualité par l'achat d'appareils spécialisés. C'est aussi croire que la contribution annuelle de dix dollars

(10 \$) peut faire une différence, que cette participation crée un attachement et permet le développement d'un sentiment d'appartenance qui grandit au fil du temps;

CONSIDÉRANT QUE

la fondation procure des avantages médicaux à des milliers de personnes sur un immense territoire.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Sylvain Desmeules, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise :

A-

Qu'un montant de dix dollars (10 \$) soit versé pour le renouvellement à titre de membre à la Fondation du Centre Hospitalier Régional du Grand-Portage;

B-

Qu'une contribution financière au montant de vingt-cinq dollars (25 \$) soit versée à la Fondation du Centre Hospitalier Régional du Grand-Portage pour le projet destiné aux personnes ayant des problèmes de calculs (pierres) dans les voies urinaires.

Résolution 73-04-2009

INSCRIPTION POUR LA GROUPE ACCISST

FORMATION OFFERTE PAR LE

CONSIDÉRANT QUE

le Groupe ACCIsst offre un programme de prévention personnalisé;

CONSIDÉRANT QUE

le Groupe ACCIsst offre des ateliers "Sur mesure" qui sont conçus à partir des besoins spécifiques de l'entreprise et de l'environnement de travail du personnel;

CONSIDÉRANT QUE

le Groupe ACCIsst propose pour la région de Rivière-du-Loup, les ateliers suivants : Atelier de l'employeur, atelier du préventionniste, enquête et analyse des accidents;

CONSIDÉRANT QUE

ces formations sont prévues pour le 11 mai et le 12 mai 2009.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par madame Nancy St-Pierre, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, à s'inscrire et à participer aux ateliers :

- Atelier de l'employeur;
- Enquête et analyse des accidents;
- Atelier du préventionniste.

Les frais de repas et de déplacement seront défrayés par la municipalité.

PROCLAMATION

Résolution 74-04-2009

PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ DU 31 MAI AU 6 JUIN 2009

CONSIDÉRANT QUE

la semaine du 31 mai au 6 juin 2009 se déroulera la grande fête de toutes les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE

chacune des municipalités est invitée à proposer des activités auxquelles participeront le plus grand nombre de citoyennes et de citoyens afin de démontrer le dynamisme dont le milieu municipal fait preuve;

CONSIDÉRANT QUE

depuis maintenant vingt et un (21) ans, la Semaine contribue à mieux faire connaître aux citoyennes et aux citoyens les nombreux services offerts par leur municipalité ainsi qu'à les rapprocher des administrations municipales.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par madame Isabelle Lagacé, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix proclame la **Semaine de la municipalité** du 31 mai au 6 juin 2009.

Résolution 75-04-2009

PROCLAMATION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES DU 11 AU 17 MAI 2009

CONSIDÉRANT QUE

la Semaine québécoise des familles se déroulera du 11 au 17 mai 2009;

CONSIDÉRANT QUE

le thème de cette année est «**Pour un Québec famille!**»;

CONSIDÉRANT QUE

la quatorzième (14^e) édition de la Semaine québécoise des familles (SQF) contribue à identifier et propager des initiatives intéressantes pouvant avoir un impact sur le quotidien des familles et faciliter l'exercice des rôles familiaux;

CONSIDÉRANT QU'

être parent n'est certes pas facile mais pour bien faire la part des choses, on ne peut passer sous silence tous les petits et grands bonheurs dont la parentalité est la source;

CONSIDÉRANT QU'

affirmer individuellement et collectivement notre fierté d'être parent est un geste important pour la conscience de notre propre valeur.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par madame Marie-Jeanne Dubé, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix proclame la **Semaine québécoise des familles**, du 11 au 17 mai 2009, sous le thème «**Pour un Québec famille!**».

Résolution 76-04-2009

PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE DU 4 AU 10 MAI 2009

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la santé mentale se déroulera du 4 au 10 mai 2009 partout au Canada et qu'au Québec, la campagne portera l'appellation : «**Être bien dans sa tête, ça regarde tout le monde**»;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale, filiale du Bas-du-Fleuve inc., parraine les activités de la semaine de la Santé mentale pour le territoire du Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE le slogan «**On gagne à se reconnaître!**» invite la population Bas-Laurentienne et Gaspésienne à acquérir des outils pour se conscientiser face à l'estime de soi et plus précisément à l'identité et la reconnaissance de son potentiel.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Sylvain Desmeules, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix proclame la **Semaine de la santé mentale**, du 4 au 10 mai 2009, et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à mettre fin aux préjugés face à la santé mentale et à valoriser l'estime de soi.

Résolution 77-04-2009

PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE L'ACTION BÉNÉVOLE DU 19 AU 25 AVRIL 2009

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de l'action bénévole se tiendra du 19 au 25 avril 2009;

CONSIDÉRANT QUE

cette Semaine, nous permet de célébrer la contribution essentielle des millions de bénévoles qui oeuvrent au sein des localités à la grandeur du pays;

CONSIDÉRANT QUE

cette Semaine est de rendre hommage aux bénévoles qui s'efforcent d'améliorer la vie des gens de leur collectivité et de leurs concitoyennes et concitoyens;

CONSIDÉRANT QUE

le thème de cette année est «**Une passion pour l'action**».

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par madame Nancy St-Pierre, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix proclame la **Semaine nationale de l'action bénévole**, du 19 au 25 avril 2009, sous le thème «**Une passion pour l'action**».

RÉSEAU ROUTIER

Résolution 78-04-2009

DEMANDE D'ESTIMATION DE PRIX POUR LE SERVICE DE DÉBROUSSAILLAGE ET DE FAUCHAGE DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix désire effectuer le débroussaillage et le fauchage du réseau routier municipal par un entrepreneur privé.

POUR CE MOTIF,

il est proposé par monsieur Sylvain Desmeules, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix mandate madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, d'envoyer une demande d'estimation de prix à monsieur Renel Martin, domiciliant au 135, rang 3 Ouest, Saint-Paul-de-

la-Croix, pour le service de débroussaillage et de fauchage du réseau routier municipal, sauf le chemin Denonville qui est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec. La période d'exécution des travaux est du 15 juin au 20 juillet 2009.

Résolution 79-04-2009

ENTRETIEN DE LA MACHINERIE D'HIVER

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix désire que l'entretien et la réparation de la machinerie d'hiver soient effectués au printemps.

POUR CE MOTIF,

il est proposé par madame Isabelle Lagacé, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise :

A-

Que monsieur Roberto Caron, inspecteur municipal, soit mandaté à effectuer les travaux d'entretien et de réparation de la machinerie d'hiver;

B-

Que l'inspecteur municipal soit autorisé à acheter le matériel ainsi que de louer de l'équipement pour exécuter les travaux mentionnés précédemment.

NOTE

SUIVI DU DOSSIER CONCERNANT LES TRAVAUX ADMISSIBLES AU PROGRAMME DE LA TAXE D'ACCISE

Madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, a reçu une correspondance de monsieur Jacques A. Tremblay, directeur général des infrastructures du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, en date du 5 mars 2009, au sujet de l'acceptation de la programmation de travaux de voirie par le ministère des Transports. Le MAMROT a recommandé à la Société de financement des infrastructures locales du Québec d'accorder

un montant de deux cent cinquante-cinq mille sept cent quarante-six dollars (255 746 \$) qui sera versé selon un échéancier établi.

Résolution 80-04-2009

DEMANDE DE PAIEMENT POUR LA FACTURE NUMÉRO # 0117830 DE ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une facture de Roche ltée, Groupe-conseil, en date du 27 février 2009, au sujet des honoraires professionnels pour services rendus touchant vingt-cinq pour cent (25 %) de la rue Principale et quarante pour cent (40 %) au chemin du troisième rang Ouest de Saint-Paul-de-la-Croix;

CONSIDÉRANT QUE

le montant de la facture est de quatre mille cinq cent quinze dollars (4 515 \$) taxes incluses.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Sylvain Desmeules, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise le paiement de la facture numéro # 0117830 de Roche ltée, Groupe-conseil, au montant de quatre mille cinq cent quinze dollars (4 515 \$) taxes incluses concernant des honoraires professionnels pour services rendus touchant vingt-cinq pour cent (25 %) de la rue Principale et quarante pour cent (40 %) au chemin du troisième rang Ouest de Saint-Paul-de-la-Croix.

Résolution 81-04-2009

**SOUPER DE DÉNEIGEURS 2008-2009
LE SAMEDI 23 MAI 2009**

- CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une correspondance de la Municipalité de Saint-Arsène, en date du 30 mars 2009, au sujet de la quinzième (15^e) édition du souper des déneigeurs qui se tiendra le samedi 23 mai 2009;
- CONSIDÉRANT QUE** ce rassemblement est pour remercier les travailleurs engagés au service des travaux d'hiver;
- CONSIDÉRANT QUE** ces travailleurs sont au service de nos collectivités et participent au bien-être de nos citoyennes et citoyens;
- CONSIDÉRANT QUE** cette activité est au coût de dix-huit dollars (18 \$) par personne.
- POUR CES MOTIFS,** il est proposé par madame Nancy St-Pierre, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix accepte de défrayer un montant de dix-huit dollars (18 \$) par employé pour le service des travaux d'hiver. Cette activité est de promouvoir notre milieu qui se tiendra le samedi 23 mai 2009, Saint-Arsène.

PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

Résolution 82-04-2009

**MODIFICATION APPORTÉE DU PROTOCOLE D'ENTENTE
POUR LE PROJET D'ANIMATION EN MILIEU RURAL**

- CONSIDÉRANT QUE** le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a adopté la résolution 278-12-2008

concernant le renouvellement de l'adhésion et la continuité du projet d'Animation en milieu rural;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité a refusé la dernière clause dudit protocole qui mentionnait : **«Aucun remboursement de contribution aux municipalités ne sera versé au cours des quatre (4) premières semaines suivant le départ d'un (e) agent (e) »;**

CONSIDÉRANT QUE

plusieurs municipalités participantes au projet ont fait mention de leur insatisfaction concernant ladite clause du protocole d'entente;

CONSIDÉRANT QUE

deux (2) municipalités ont fait de l'abolition de cette clause une condition pour le renouvellement de l'entente de participation au projet d'Animation en milieu rural 2009 de la MRC de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE

le comité des partenaires de projet d'Animation en milieu rural 2009 de la MRC de Rivière-du-Loup accepte de rendre cette clause nulle et non avenue pour la remplacer par ce qui suit :

«En cas de poste vacant, le remboursement de la contribution de la municipalité se fera au prorata de seize pour cent (16 %) des coûts salariaux de l'agent (e), une fois la déduction faites des dépenses encourues (vacances, temps supplémentaires, frais de déplacement, assurances auto et collective)»;

CONSIDÉRANT QUE

cette nouvelle clause est réputée faire partie intégrante du protocole d'entente 2009.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Sylvain Desmeules, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix accepte la modification apportée au protocole

d'entente 2009 entre le comité des partenaires du projet d'Animation en milieu rural de la MRC de Rivière-du-Loup et la municipalité.

Résolution 83-04-2009

DEMANDE À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE DE SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX UNE ÉTUDE ET UNE ANALYSE DE FAISABILITÉ D'INCLURE DANS LE VOLET DE CONSTRUCTION ET D'IMPLANTATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT LOCAL UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT À LA CONSTRUCTION AGRICOLE ET COMMERCIALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a mandaté la Corporation de développement économique et touristique de Saint-Paul-de-la-Croix d'élaborer et d'appliquer un plan de développement local touchant le volet d'économie sociale, le volet de construction et d'implantation et le volet de la mise en valeur du patrimoine bâti;

CONSIDÉRANT QUE ladite Corporation est à travailler sur la reconduction du programme de contribution financière pour la construction résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite que la Corporation effectue une étude et une analyse pour connaître la faisabilité d'inclure dans le volet de construction et d'implantation du plan de développement local un crédit d'investissement à la construction agricole et commerciale.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Isabelle Lagacé, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix mandate la Corporation de développement économique et touristique de Saint-Paul-de-la-Croix d'effectuer une étude et une analyse pour connaître la faisabilité

d'inclure dans le volet de construction et d'implantation du plan de développement local un crédit d'investissement à la construction agricole et commerciale.

LOISIRS ET CULTURE

SUIVI DE DOSSIER

PROJET DE «RELOCALISATION ET D'AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE / SCOLAIRE AINSI QUE LE LOCAL DU CENTRE D'ACCÈS COMMUNAUTAIRE INTERNET (CACI)»

Résolution 84-04-2009

RÉCEPTION DU CERTIFICAT DE FIN DES TRAVAUX POUR LE PROJET DE «RELOCALISATION ET AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE / SCOLAIRE AINSI QUE LE LOCAL DU CENTRE D'ACCÈS COMMUNAUTAIRE INTERNET (CACI)» DE SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu le certificat de fin des travaux de monsieur Jean-Louis Bélanger, architecte, en date du 11 mars 2009, pour le projet de **«Relocalisation et aménagement de la bibliothèque municipale / scolaire ainsi que le local du Centre d'accès communautaire Internet (CACI)»** de Saint-Paul-de-la-Croix;

CONSIDÉRANT QU'

à la suite de la visite effectuée par l'architecte, celui-ci certifie qu'à sa connaissance les travaux décrits dans les documents contractuels ont été exécutés et déclare, en date du 11 mars 2009, la fin des travaux;

CONSIDÉRANT QU'

aucune liste des travaux de correction ou de réparation n'accompagne ledit certificat; le fait qu'un ouvrage est été omis ne peut pour effet de dégager l'entrepreneur de ses obligations.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Sylvain Desmeules, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix entérine la réception du certificat de fin des travaux émis par l'architecte, monsieur Jean-Louis Bélanger, en date du 11 mars 2009, pour le projet de **«Relocalisation et aménagement de la bibliothèque municipale / scolaire ainsi que le local du Centre d'accès communautaire Internet (CACI)»** de Saint-Paul-de-la-Croix.

Résolution 85-04-2009

PAIEMENT FINAL À CONSTRUCTION MARCEL CHAREST ET FILS INC. DE SAINT-PASCAL

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu le certificat de fin des travaux émis par monsieur Jean-Louis Bélanger, en date du 11 mars 2009, pour le projet de **«Relocalisation et aménagement de la bibliothèque municipale / scolaire ainsi que le local du Centre d'accès communautaire Internet (CACI)»;**

CONSIDÉRANT QU'

un montant de trente-deux mille cinq cent cinquante-sept dollars et vingt-sept cents (32 557,27 \$) a été retenu au contrat de Construction Marcel Charest et Fils inc. de Saint-Pascal pour le projet mentionné précédemment.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par madame Nancy St-Pierre, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise :

A-

Qu'un paiement final soit versé au montant de trente-deux mille cinq cent cinquante-sept dollars et vingt-sept cents (32 557,27 \$) à Construction Marcel Charest et Fils inc. de Saint-Pascal pour le projet de **«Relocalisation et aménagement de la bibliothèque municipale / scolaire ainsi que le local du Centre d'accès communautaire Internet (CACI)»;**

B-

Que les quittances finales demandées au contrat pour ledit projet soient déposées à la municipalité avant le dernier déboursement.

Résolution 86-04-2009

PAIEMENT FINAL POUR LES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE MONSIEUR JEAN-LOUIS BÉLANGER, ARCHITECTE

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu le certificat de fin des travaux émis par monsieur Jean-Louis Bélanger, en date du 11 mars 2009 pour le projet de **«Relocalisation et aménagement de la bibliothèque municipale / scolaire ainsi que le local du Centre d'accès communautaire Internet (CACI)»;**

CONSIDÉRANT QU'

un montant de trois mille trente-sept dollars et trente et un cents (3 037,31 \$) a été retenu au contrat pour honoraires professionnels de l'architecte concernant le projet mentionné précédemment.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par madame Isabelle Lagacé, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise qu'un paiement final soit versé au montant de trois mille trente-sept dollars et trente et un cents (3 037,31 \$) à monsieur Jean-Louis Bélanger, architecte, pour honoraires professionnels concernant le projet de **«Relocalisation et aménagement de la bibliothèque municipale / scolaire ainsi que le local du Centre d'accès communautaire Internet (CACI)»**.

Résolution 87-04-2009

PAIEMENT FINAL POUR HONORAIRES PROFESSIONNELS D'ACTUEL CONSEIL INC. DE POHÉNÉGAMOOK

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu le certificat de fin des travaux émis par l'architecte, monsieur Jean-Louis Bélanger, en date du 11 mars 2009, pour le projet de **«Relocalisation et aménagement de la bibliothèque municipale / scolaire ainsi que le local du Centre d'accès communautaire Internet (CACI)»** de Saint-Paul-de-la-Croix;

CONSIDÉRANT QU'

un montant de mille neuf cent trente-deux dollars et trente-neuf cents (1 932,39 \$) a été retenu au contrat pour honoraires professionnels de l'ingénieur concernant le projet mentionné précédemment.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par madame Nancy St-Pierre, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise qu'un paiement final soit versé au montant de mille neuf cent trente-deux dollars et

trente-neuf cents (1 932,39 \$) à Actuel Conseil inc. de Pohénégamook pour honoraires professionnels concernant le projet de **«Relocalisation et aménagement de la bibliothèque municipale / scolaire ainsi que le local du Centre d'accès communautaire Internet (CACI)»** de Saint-Paul-de-la-Croix.

Résolution 87.1-04-2009

REFUS DE PAIEMENT POUR LES FRAIS ADMINISTRATIFS FACTURÉS PAR ACTUEL CONSEIL INC. POUR LES RETENUES DE FACTURES CONCERNANT LES HORORAIRES PROFESSIONNELS TOUCHANT LE SERVICE D'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT QUE

le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu des factures numéros # 003880, # 003881, # 003882, de Actuel Conseil inc. de Pohénégamook, en date de mars 2009, au sujet des frais administratifs sur les retenues effectuées par la municipalité pour les honoraires professionnels pour le service d'ingénierie concernant le projet de **«Relocalisation et aménagement de la bibliothèque municipale / scolaire ainsi que le local du Centre d'accès communautaire Internet (CACI)»**;

CONSIDÉRANT QU'

à chaque fois que la municipalité a effectué une retenue de dix pour cent (10 %) sur le solde total de chacune des factures d'Actuel Conseil inc., une résolution a été adoptée pour autoriser le paiement et mentionnait qu'aucun frais d'intérêt soit porté au compte;

CONSIDÉRANT QUE

le délai entre le certificat provisoire des travaux et celui de fin des travaux a été long;

CONSIDÉRANT QUE

le personnel administratif de la municipalité a eu à s'occuper et à intervenir auprès des différents partenaires pour obtenir le certificat de fin des travaux dudit projet.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par madame Nancy St-Pierre, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix refuse de payer les frais administratifs qui s'élèvent à un montant de trois cent sept dollars et soixante-seize cents (307,76 \$) taxes incluses qui ont été facturés sur le montant de mille neuf cent trente-deux dollars et trente-neuf cents (1 932,39 \$) qui représente des retenues de dix pour cent (10 %) sur des factures d'honoraires professionnels pour le service d'ingénierie d'Actuel Conseil inc. de Pohénégamook pour le projet de **«Relocalisation et aménagement de la bibliothèque municipale / scolaire ainsi que le local du Centre d'accès communautaire Internet (CACI)»** de Saint-Paul-de-la-Croix.

Résolution 88-04-2009

ACQUISITION D'UNE OEUVRE POUR LE PROJET DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a signé une entente relative à l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics;

CONSIDÉRANT QU'

une subvention a été accordée par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine à la municipalité pour le projet de la bibliothèque municipale;

- CONSIDÉRANT QU'** une oeuvre doit être sélectionnée dans le cadre de l'application de la Politique d'intégration des arts à l'architecture;
- CONSIDÉRANT QUE** l'acquisition de l'œuvre sélectionnée est «Chemins» de madame Pilar Macias;
- CONSIDÉRANT QUE** cette œuvre est une photographie qui représente la terre et l'eau qui sont sources de vie et objet de culte depuis les origines de l'homme, ce sont des éléments remplis d'énergie et essentielles pour notre subsistance; les enfants qui courent dans un champ labouré symbolisent la spontanéité, la confiance, l'avenir et l'espoir;
- CONSIDÉRANT QUE** les dimensions sont approximativement de 51 cm par 120 cm avant les trois (3) encadrements;
- CONSIDÉRANT QUE** cette œuvre est installée par l'artiste sur le mur derrière le comptoir de services de la bibliothèque.
- POUR CES MOTIFS,** il est proposé par madame Marie-Jeanne Dubé, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise :
- A-** Que l'œuvre de madame Pilar Macias intitulée «Chemins» soit choisie au montant de trois mille deux cent cinquante dollars (3 250 \$) plus taxes;
- B-** Que l'installation de cette œuvre soit effectuée par l'artiste;
- C-** Que le paiement soit versé après la livraison et l'installation;
- D-** Que madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, soit mandatée à signer le contrat avec l'artiste.

Résolution 89-04-2009

IDENTIFICATION DES RAYONS DE LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle bibliothèque municipale détient trente (32) rayons;

CONSIDÉRANT QUE ces rayons peuvent être identifiés par une entreprise, une compagnie, une citoyenne ou un citoyen;

CONSIDÉRANT QU' une valeur monétaire pour chacun des rayons a été établie;

CONSIDÉRANT QU' un reçu d'impôt sera émis par la municipalité.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Isabelle Lagacé, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix autorise :

A- Que le projet d'identification des rayons de la nouvelle bibliothèque soit entériné;

B- Qu'un reçu d'impôt soit émis par la municipalité pour chaque don monétaire concernant ledit projet;

C- Qu'une plaque d'identification soit installée pour chacun des donateurs.

Résolution 90-04-2009

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DU BAS-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix a reçu une correspondance de monsieur Maurice Gauthier, président du Conseil d'administration de l'Unité Régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent,

en date du 27 mars 2009, au sujet du renouvellement de l'adhésion à cet organisme;

CONSIDÉRANT QUE

le coût de l'adhésion est soixante-quinze dollars (75 \$) pour l'année 2009-2010.

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par monsieur Sylvain Desmeules, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que le Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix adhère à titre de membre de l'Unité Régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent, pour l'année 2009-2010.

INFORMATIONS

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE

- La séance ordinaire et mensuelle du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix se tiendra le lundi 4 mai 2009, à 20 h, à la salle du Conseil, au 3, rue du Parc, Saint-Paul-de-la-Croix.

PROCHAINE RÉUNION DE TRAVAIL

- La prochaine réunion de travail pour préparer la séance du 4 mai 2009 est prévue le lundi 27 avril 2009, à la salle du Conseil, au 3, rue du Parc, Saint-Paul-de-la-Croix.

ACTIVITÉ POUR LE MOIS DE MAI

- Madame Hélène Malenfant, directrice générale / secrétaire-trésorière, informe les élus (es) du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix que monsieur Philippe Dionne, maire, a effectué des démarches auprès du ministère des Ressources naturelles et Faune du Québec afin d'obtenir des espèces d'arbres pour le mois de mai 2009. La distribution des plants s'effectuera au terrain du chalet des Loisirs, le samedi 16 mai 2009. L'heure est à déterminer.

AUTRES SUJETS

Aucun sujet à traiter

PÉRIODE DE QUESTIONS

Résolution 91-04-2009

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Sylvain Desmeules, et adopté à l'unanimité des conseillers (ères) présents (es), que la séance soit ajournée au jeudi 9 avril 2009, à 20 h, à la salle du Conseil, au 3, rue du Parc, Saint-Paul-de-la-Croix.

Robert Levesque,
Maire suppléant

Hélène Malenfant, g.m.a.
Directrice générale / secrétaire-trésorière